

COMMUNE DE CABANNES 13440

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU CENTRE SOCIO-CULTUREL

CCTP
LOT N° 5 : PEINTURE - NETTOYAGE

Maître d'Ouvrage

Mairie de Cabannes
Place de la Mairie
13440 CABANNES

Bureau d'études

QUADRI Ingénierie
395 rue du Grand Gigognan
BP 61014
84096 AVIGNON CEDEX 9
Tel : 04 90 82 76 53

Architecte

Jean-Pierre POULET
8 rue du four
84000 AVIGNON
Tel : 04 90 82 58 92

Phase : PRO/DCE

SOMMAIRE

1. DISPOSITIONS GENERALES	4
1.1 PRESENTATION DU PROJET	4
1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX	4
1.3 ETENDUE DES TRAVAUX	4
1.4 CONDITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TRAVAUX.....	5
1.4.1 Installation De Chantier.....	5
1.4.2 Sécurité De Chantier.....	5
1.4.3 Plan D'organisation De Chantier Et P.P.S.P.S.....	5
1.4.4 Réunion De Chantier - Réunions Interentreprises	5
1.4.5 – Echafaudages	5
1.5 LIAISON AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT	5
1.6 LIMITES DES PRESTATIONS	5
1.6.1 Avec Les Lots Gros-Œuvre, Cloisons - Plafonds.....	5
1.6.2 Avec Lots Ayant Réalisé Des Ouvrages Métalliques	6
1.6.3 Avec Lots Ayant Réalisé Des Revêtements De Sols Et Muraux.....	6
1.7 RECEPTION DES SUPPORTS	6
1.8 CONDITIONNEMENT DES LOCAUX	6
1.9 PROTECTIONS	6
1.10 SURFACES DE REFERENCE.....	7
1.11 AGREMENT DU MAITRE D'OEUVRE	7
1.12 OBLIGATION DE RESULTAT	7
1.13 STOCK DE MAINTENANCE	7
1.14 MARQUES DE REFERENCE	7
1.15 CONFORMITE DES PRODUITS.....	7
1.16 TONS - POLYCHROMIE.....	8
1.17 CARACTERE DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE	8
1.18 LA DECOMPOSITION DETAILLEE	8
2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	8
2.1 NORMES ET REGLEMENTS.....	8
2.2 PRESCRIPTION SUR LES PREPARATIONS	9
2.2.1 Généralités.....	9
2.2.2 Préparation Des Supports Neufs	9
3. DESCRIPTION DES TRAVAUX	10
3.1 - PEINTURE SUR PAROIS VERTICALES.....	10
3.1.1 PEINTURE LAQUE SATINEE SUR PAROIS VERTICALES.....	10

3.1.2	- PEINTURE ACRYLIQUE SUR PAROIS VERTICALES.....	10
3.1.3	- PEINTURE SATINEE AUX RESINES ALKYDES SUR PAROIS VERTICALES.....	Erreur ! Signet non défini.
3.1.4	- TRAVAUX DE REPRISE DANS L'EXISTANT AU DROIT DES OUVERTURES CREES.....	10
3.2	- PEINTURE SUR PLAFONDS.....	11
3.2.1	- PEINTURE MATE SUR PLAFONDS.....	11
3.2.2	- PEINTURE VINYLIQUE SUR PLAFONDS.....	Erreur ! Signet non défini.
3.3	- PEINTURE SUR MENUISERIES BOIS.....	11
3.3.1	- PEINTURE LAQUE SATINEE SUR MENUISERIES BOIS.....	11
3.4	- PEINTURE SUR METAUX ET DIVERS.....	11
3.4.1	- PEINTURE LAQUE SATINEE SUR OUVRAGES METALLIQUES.....	11
3.4.2	- PEINTURE SUR CANALISATIONS.....	11
3.5	- NETTOYAGE.....	12
3.5.1	- NETTOYAGE DE FINITION DES INTERIEURS – EVACUATION DES DECHETS.....	12

1. DISPOSITIONS GENERALES

1.1 PRESENTATION DU PROJET

Les ouvrages décrits dans le présent CCTP concernent la réalisation des travaux de peinture et nettoyage pour une partie des locaux du Centre socio-culturel de la commune de Cabannes.

1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux de Peinture faisant l'objet du présent lot seront exécutés suivant les prescriptions et dimensions du présent C.C.T.P., ainsi que de la série des plans du dossier.

Ils comprennent tous ouvrages annexes et prestations nécessaires au complet et parfait achèvement des travaux.

Du fait de la remise de son offre, l'entrepreneur atteste avoir tenu compte de toutes les sujétions imposées : fournitures principales et accessoires, main d'oeuvre, etc. dans ses prix, pour le parfait achèvement des travaux du présent lot.

La proposition de l'Entrepreneur s'entend compris les travaux accessoires nécessaires à la réalisation des travaux en bonne entente avec les autres corps d'état, décrits dans le CCTP ou simplement nécessaires à la réalisation du chantier, le nettoyage et l'évacuation des gravois afférents à ses travaux, suivant l'avancement du chantier.

En règle générale, ce marché est réputé inclure :

- ◇ Tous travaux ou dispositions générales en conformités avec les prescriptions techniques rédigées par le C.S.T.B. concernant le mode d'exécution et la mise en oeuvre des revêtements de peinture.
- ◇ Tous travaux ou dispositions imposés par le Bureau de Contrôle et nécessaires à la mise en conformité des ouvrages avec les règlements en vigueur.
- ◇ Tous travaux ou dispositions nécessaires à la mise en conformité des ouvrages pour ce qui concerne les tolérances d'exécution, la qualité des prestations et le niveau de finition requis.

1.3 ETENDUE DES TRAVAUX

Les travaux à la charge du présent lot sont ainsi schématisés sans que cette liste soit limitative :

- Protections des sols et des ouvrages ou équipements non peints.
- Protections des zones et ouvrages adjacents ou peints de manière différente
- Parachèvements des supports pour les rendre parfaitement aptes à recevoir les peintures
- Travaux préparatoires des supports tels que ponçage, impression, isolation, dérouillage, dégraissage, dépoussiérage, nettoyage, etc...
- Fournitures des matériaux, ingrédients, produits divers et leur mise en oeuvre suivant les Règles de l'Art et en temps voulu
- Mise en service des échafaudages nécessaires, de protections de chantier, d'installation de sécurité.
- Peintures intérieures sur ouvrages verticaux, horizontaux, plans ou linéaires (support plâtre ou dérivés, support béton brut ou maçonnerie enduite ou brute.
- Encollage du support toile de verre sur une partie des locaux.
- Peinture sur support toile de verre.
- Peintures sur support bois ou dérivés.
- Peintures sur ouvrages métalliques intérieurs et extérieurs.
- Peintures sur ouvrages divers
- Enlèvement des déchets après peinture
- Dépose des protections, démontage des installations.
- Nettoyage de livraison au Maître d'Ouvrage.

1.4 CONDITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TRAVAUX

1.4.1 Installation De Chantier

Se reporter au CCTP Dispositions Générales Communes à tous les lots et au P.G.C.S.P.S.

1.4.2 Sécurité De Chantier

L'entreprise du présent lot est responsable des dispositifs de sécurité nécessaires à la mise en œuvre de ses ouvrages, ainsi que des dispositifs de protection généraux en limite des ouvrages de son lot.

1.4.3 Plan D'organisation De Chantier Et P.P.S.P.S.

Dans un délai d'une semaine à compter de la date de notification de l'ordre de service leur prescrivant de commencer les travaux, l'Entrepreneur du présent lot devra soumettre à l'approbation du Maître d'œuvre ou du Maître d'Ouvrage un plan d'organisation du chantier.

Il fournira également le Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (P.P.S.P.S.) dans les formes des normes en vigueur.

1.4.4 Réunion De Chantier - Réunions Interentreprises

L'Entrepreneur du présent lot est tenu d'assister aux réunions de chantier et / ou de coordination provoqués par le Maître d'Ouvrage, d'y déléguer un agent ayant pouvoir d'engager l'entreprise et de donner sur le champ, les ordres nécessaires aux agents de l'Entreprise sur le chantier.

Le Maître d'Ouvrage anime une réunion, au minimum, hebdomadaire destinée à examiner en détail les différents problèmes de coordination.

1.4.5 – Echafaudages

L'entrepreneur aura à sa charge l'amenée, le montage, le démontage et le repli des échafaudages et agrès quels qu'ils soient, nécessaires à l'exécution de ses travaux.

Ces échafaudages devront comporter tous accessoires de sécurité plinthes et autres, en conformité avec la réglementation en vigueur.

1.5 LIAISON AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT

L'entrepreneur du présent lot devra prendre contact avec tous les autres lots, afin de convenir avec eux des dispositions communes à adopter en ce qui concerne la réalisation de leurs ouvrages respectifs.

Les entrepreneurs peuvent se procurer toutes les pièces des dossiers des autres corps d'état, notamment les C.C.T.P. Ils ont le devoir d'en prendre connaissance et ne pourront en aucun cas ni en aucun moment, faire état de ne pas les avoir consultés et de les ignorer.

L'Entreprise du présent lot est réputé connaître les délais et les plans des autres lots. Elles devra coordonner l'exécution de ses travaux de manière à ne pas gêner l'avancement des autres entreprises devant intervenir pour la réalisation des différents travaux.

1.6 LIMITES DES PRESTATIONS

1.6.1 Avec Les Lots Gros-Œuvre, Cloisons - Plafonds

Il est précisé que le présent lot devra :

- s'assurer de la compatibilité des supports avec le type de ses propres enduits et peintures.
- reconnaître les surfaces avant de peindre; les défauts propres aux matériaux (fissures, dénivellations, faux aplombs, etc..) étant constatés par le présent lot et, si nécessaire, remis en état par le présent lot avant son intervention.

- prévoir l'obturation des bullages de béton, l'impression ou le ratissage des plâtres, la préparation complémentaire et adaptée des parements en plaques de plâtre, la préparation complémentaire et adaptée des parements des parois maçonnées, le dérouillage des fers nus.
- consulter le responsable du lot Gros-Oeuvre afin d'être renseigné si, sur les ouvrages destinés à être peints, il a été fait emploi d'adjuvants, catalyseurs, produits de décoffrage ou tous autres produits chimiques et d'en tenir compte.
- mettre en place, puis retirer les protections de tous les autres ouvrages finis existant à l'emplacement de ses interventions.

1.6.2 Avec Lots Ayant Réalisé Des Ouvrages Métalliques

- Ouvrages revêtus d'une protection primaire antirouille :
Le présent lot se fera préciser la nature de l'antirouille qui aura été appliqué par ces lots sur les parties en acier, avant pose. Il devra s'assurer que les éléments métalliques sont bien brossés et débarrassés de limaille.
- Ouvrages galvanisés ou métallisés et ouvrages en aluminium, zinc, plomb :
Le présent lot devra l'application préalable d'une couche primaire d'accrochage spéciale bénéficiant d'un Avis Technique pour cet usage.

1.6.3 Avec Lots Ayant Réalisé Des Revêtements De Sols Et Muraux

- Le présent lot devra les protections durant son intervention de toutes les parties ne devant pas recevoir de peinture :
 - revêtements de sol durs et souples
 - revêtements muraux (faïence) et habillages divers
 - appareils et mobiliers divers
- Le présent lot devra également :
 - . les raccords après finition par ces lots avant réception,
 - . les raccords après essais de réception.

1.7 RECEPTION DES SUPPORTS

Avant toute exécution des peintures, l'entrepreneur du présent lot devra réceptionner les supports fournis par les différents corps de métier.

Cette réception donnera lieu à un P.V., en présence de ces derniers, établi par l'Entreprise et contre signé par le Maître d'Oeuvre.

Sans réserve de l'Entrepreneur, les supports où les travaux de peinture auront été commencés, seront considérés comme réceptionnés par l'entreprise du présent lot qui de ce fait, sera seule responsable de la bonne présentation des travaux.

1.8 CONDITIONNEMENT DES LOCAUX

Chaque fois que les conditions climatiques l'exigeront, l'entreprise du présent lot devra la mise en température des locaux à 15 °C minimum, afin de pouvoir réaliser ses travaux, et de mettre en oeuvre cette température suffisamment longtemps à l'avance pour que les supports soient conditionnés et suffisamment longtemps après réalisation des peintures afin que le séchage se produise dans un délai compatible avec le planning général des travaux.

1.9 PROTECTIONS

L'Entrepreneur du présent lot devra prévoir toutes les protections nécessaires pour soustraire les ouvrages environnant des risques de taches ou de détérioration.

Les ouvrages à protéger correspondent à tous les équipements déjà réalisés avant l'intervention du présent lot, et notamment :

- revêtements des sols carrelage et des murs, menuiseries vitrées
- les équipements mobilier (meubles, paillasse, divers)
- les équipements des lots techniques (plomberie, chauffage, électricité), appareils et appareillage divers.

Le présent lot devra reconnaître cas par cas les nécessités de protection et réalisera celles-ci durant son intervention, sur toutes les parties ne devant pas recevoir de peinture, à savoir :

- . quincailleries, poignées, béquilles, serrures, paumelles.
- . alliages d'aluminium, cuivre, laiton
- . ouvrages galvanisés ou métallisés.
- . joints, brosses, etc...
- . organes de mesures, câbles électriques, luminaires, lampes, etc..

Le présent lot devra également :

- . les raccords après réglages par ces lots avant réception,
- . les raccords après essais de réception.

1.10 SURFACES DE REFERENCE

L'Entrepreneur de peinture devra la réalisation de surfaces de références au moins 8 jours avant les dates d'exécution des travaux.

Ces surfaces de références seront prévues pour chaque type de finition demandée, pour tous les ouvrages à peindre.

Elles recevront l'agrément du Maître d'œuvre avant tout commencement des travaux correspondants.

L'approbation de ces surfaces témoins sera consignée dans le compte rendu de chantier

1.11 AGREMENT DU MAITRE D'OEUVRE

Tout ouvrage de référence différente de celle prévue au devis descriptif ou dont les plans ou échantillons n'auront pas obtenu l'agrément du Maître d'Oeuvre avant l'exécution pourra être refusé lors de la réception.

L'Entrepreneur du présent lot aura l'entière responsabilité de la fourniture du matériel que ce soit au niveau des caractéristiques techniques, de sa bonne adaptation aux ouvrages, des délais de livraison, etc...

1.12 OBLIGATION DE RESULTAT

La description des travaux et le but à atteindre correspondent à un minimum de performance acceptable par le Maître d'Ouvrage.

Cependant, le CCTP du présent lot et les plans associés ne peuvent contenir l'énumération rigoureuse et la description de tous les matériaux, détails ou dispositions nécessaires à la parfaite réalisation des ouvrages.

Les entreprises doivent proposer dans leur offre, éventuellement en remplacement des prestations prévues en cas d'incohérence technique, ou simplement en complément aux prestations décrites en cas d'insuffisance, des techniques et des produits de leur choix pour parvenir à un résultat, une garantie et des performances au moins équivalentes à la description donnée et le but à atteindre définis.

1.13 STOCK DE MAINTENANCE

Pour chacun des revêtements peinture décrits dans le présent lot (Peinture) l'entrepreneur devra prévoir une quantité supplémentaire (bidon de 3 litres soigneusement identifié) pour chaque type de peinture utilisée sur le chantier, à fournir au Maître d'Ouvrage en fin de chantier, pour les besoins de la maintenance et entretien.

1.14 MARQUES DE REFERENCE

Les descriptions des produits ci-après font référence à des marques particulières; il est précisé que les entreprises sont libres de proposer à l'agrément du Maître d'Oeuvre et du Maître d'Ouvrage des produits de caractéristiques équivalentes au moins égales à celles des produits spécifiés.

Toutefois afin de permettre au Maître d'Oeuvre de se prononcer, il présentera obligatoirement les échantillons correspondant aux matériaux préconisés par le présent C.C.T.P.

Les produits mis en œuvre seront titulaires de la Norme NF environnement.

1.15 CONFORMITE DES PRODUITS

Les peintures et apprêts seront de première qualité, d'une marque française notoirement connue, et répondant en tous points aux spécifications des Normes Françaises.

Les produits devront parvenir sur le chantier en récipients portant la marque retenue et la référence de conformité aux Normes.

Tout produit ne répondant pas à ces conditions devra être évacué du chantier.

Les produits mis en œuvre seront titulaires de la Norme NF environnement.

1.16 TONS - POLYCHROMIE

L'Entrepreneur devra se conformer strictement aux directives du Maître d'Oeuvre, pour la polychromie et les tons à employer et devra fournir, à la demande, tous les échantillons nécessaires.
Les tons seront essayés avant l'emploi et les proportions au besoin modifiées après des essais effectués dans les locaux témoins. Pour toutes les peintures à appliquer, l'Entrepreneur devra prévoir une proportion de 25 % des surfaces en couleurs fines et vives.
Les coloris seront choisis dans la gamme RAL.

1.17 CARACTERE DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Le présent devis et les plans ne peuvent contenir l'énumération rigoureuse et la description de tous les matériaux, détails ou dispositions.
Il reste entendu que seront compris dans le prix forfaitaire, non seulement tous les travaux indiqués aux plans, coupes et élévations, tant aux dossiers fournis par le Maître d'Oeuvre que ceux fournis par l'adjudicataire, et décrits ou non dans les devis et notices, mais aussi ceux implicitement nécessaires au parfait achèvement de la construction suivant toutes les Règles de l'Art et à la réalisation des divers locaux et dispositions indiquées dans les plans et devis.
L'Entrepreneur s'étant rendu compte des travaux à effectuer, de leur importance et de leur nature, reconnaît qu'il a suppléé par ses connaissances professionnelles dans sa spécialité aux détails qui pourraient être omis dans les différentes pièces du dossier.
En conséquence, l'Entrepreneur ne pourra jamais arguer que des erreurs ou omissions à l'égard des plans et devis peuvent le dispenser d'exécuter tous les travaux de son corps d'état et l'autorisent à majorer un prix.

1.18 LA DECOMPOSITION DETAILLEE

La décomposition détaillée du montant global et forfaitaire sera établie à partir des quantités fournies dans le présent CCTP.

2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

2.1 NORMES ET REGLEMENTS

Les ouvrages faisant l'objet du présent lot seront exécutés conformément aux prescriptions, normes et règlements en vigueur, notamment :

- D.T.U. N° 59.1 d'octobre 1994
- Normes AFNOR NF P : 74-201- 1/A1 (octobre 2000), amendement à la norme NF P 74-201-2
- Normes AFNOR de la série NF T : 30.010 - 30.015 - 30.016
 - : 30.608 Enduits de peinture pour travaux intérieurs - Spécifications
 - : 30.805 Guide relatif aux produits de peintures utilisés dans les travaux de peinture du bâtiment.
 - : 36.005 Classification des peintures, vernis et produits connexes
- Spécifications de l'U.N.P.V.F.

Les travaux de peinture seront également exécutés selon les instructions des fabricants et avis techniques des produits.

Dans le cas où des dispositions contraires aux Normes et aux Règlements seraient prévues dans le présent C.C.T.P., l'Entrepreneur devra en aviser le Maître d'Oeuvre au plus tard à la remise de son offre, et en tout cas avant signature de son marché.

2.2 PRESCRIPTION SUR LES PREPARATIONS

2.2.1 Généralités

Tous les travaux préparatoires tels que décapage, égrenage, bouchage, calfeutrage, masticage, etc... seront toujours exécutés avec le maximum de soins afin d'obtenir un travail exempt de toutes critiques.

Les ponçages seront exécutés de façon à ne laisser aucun grain sur les plâtres ou aucune écharde, trace d'outils sur les bois.

Les canalisations et ouvrages de serrurerie seront toujours passées à la brosse métallique ou dégraissées et passées au minium ou à la peinture antirouille (sauf galvanisation).

L'attention de l'Entrepreneur est attirée sur les différents supports des locaux pour lesquels il devra prendre toutes dispositions et prévoir tous les travaux préparatoires nécessaires à l'exécution des ouvrages qui devront présenter le même aspect une fois terminés.

De façon générale les ouvrages de peinture, vernis, enduits et préparations assimilées ne seront exécutés que sur des subjectiles propres et dépoussiérés, répondant aux prescriptions les concernant, définies l'article 5 du DTU 59.1.

2.2.2 Préparation Des Supports Neufs

Les travaux de peinture comprennent la préparation des supports réalisée comme suit, non limitativement :

a) Enduits plâtre et dérivés :

- Surfaçage et révision : égrenage, époussetage, révision des joints, ponçage, peinture d'impression nourrissante et imperméable type IMPRIMUR. ou équivalent, adaptée au type de peinture de finition, et à la nature du support, suivant les recommandations du fabricant.

- Ou bien, après ponçage et encollage, application d'une toile fibre de verre « maille classique » 125 g/m² sur l'ensemble des parois en plaques de plâtre non perforées de la grande salle et de la zone bar. Application ensuite d'une peinture d'impression nourrissante et imperméable type IMPRIMUR. ou équivalent, adaptée au type de peinture de finition

b) Bétons bruts, ou maçonnerie avec enduits à la chaux hydraulique :

- Brossage, dépoussiérage, révision.

- Enduit pelliculaire garnissant de débullage lissé, type enduit GS, BACAR DEGRO cachet bleu ou équivalent.

- Epaisseur moyenne de l'ordre de 1/10 de mm (1 kg/m² environ).

- Couche d'impression IMPRICRYL, PRIMBRIK CIMENT ou équivalent, adaptée au type de peinture de finition, et à la nature du support, suivant les recommandations du fabricant.

c) Bois et dérivés :

- Brossage, ponçage, époussetage

- Impression des parties unies non prépeintes à l'IMPRIMUR, STIC IMPRESS, ou équivalent, adaptée au type de peinture de finition, et à la nature du support, suivant les recommandations du fabricant

- Rebouchage, ponçage.

d) Ouvrages métalliques :

- ◇ Ouvrages revêtus d'une couche primaire de protection antirouille :

- Brossage des salissures

- Epoussetage

- Révision du primaire

- ◇ Ouvrages en acier galvanisé à chaud ou métallisé

- Nettoyage ponctuels, brossage léger, époussetage

- Révision du primaire par couche de peinture au chromate de zinc

- Couche de peinture primaire réactive ou de colmatage, ou anticorrosive à accrochage direct.

- ◇ Métaux non ferreux, type zinc, laiton, cuivre

- Dégraissage suivant même procédé que pour l'aluminium, brossage léger, époussetage

- Couche d'accrochage spéciale (couche de peinture primaire réactive).

e) Ouvrages PVC :

- dégraissage

- brossage des salissures

- couche d'accrochage spéciale

De façon générale, les travaux préparatoires et de finition, seront réalisés en tenant compte de la nature des supports, pour l'obtention d'une finition de type B, d'aspect satiné, suivant tableaux modifiés de la NF P 74-201-1/A1 d'octobre 2000.

3. DESCRIPTION DES TRAVAUX

3.1 – TOILE ARMÉE EN FIBRE DE VERRE SUR PAROIS VERTICALES

Application d'une toile armée fibre de verre « Maille classique » 125 g/m², de la collection ZOLFLEX par exemple, après décollement de la toile existante dégradée, préparation suivant généralités ci-dessus et encollage QUELYD ou similaire.

Localisation :

- L'ensemble des murs de la grande salle et des murs de la zone bar sur 3,00 m de hauteur. Surface à entoiler : 270,00 m²

3.2 - PEINTURE SUR PAROIS VERTICALES

3.2.1 PEINTURE LAQUE SATINEE SUR PAROIS VERTICALES

Peinture intérieure décorative robuste lessivable aux résines alkydes en solution comprenant :

◇ Préparation des supports, impression ou primaire adapté au support, suivant généralités ci-dessus.

◇ Finition : * Sous-couche et couche de finition peinture garnissante laque satinée en solution, type SOYDOR (LA SEIGNEURIE) ou équivalent
Travail soigné, aspect satiné, suivant indications de l'Architecte.

◇ Coloris : * Au choix de l'Architecte

Il sera pris un soin tout particulier à ne pas colmater ni encrasser les perforations du revêtement mural phonique de la paroi nord de la grande salle.

Localisation :

- L'ensemble des murs de la grande salle et des murs de la zone bar. Surface : 520,00 m²
 - L'ensemble des parois de l'espace scène. Surface : 120,00 m²
 - En raccords divers (sous faces des poutres transversales de la grande salle par exemple ...).
- Provision : 20 m² environ.

3.2.2 - PEINTURE ACRYLIQUE SUR PAROIS VERTICALES

Peinture finition satinée ou mate aux copolymères acryliques en dispersion aqueuse, NF environnement comprenant :

. Préparation des supports, impression ou primaire adapté au support, suivant généralités ci-dessus.

. Finition : Sous-couche et couche de finition peinture acrylique garnissante en dispersion.

Travail soigné, aspect satiné ou mat, ou produits équivalents, suivant indications du Maître d'Oeuvre

. Coloris : Au choix de l'Architecte

Localisation :

- Parois des cheminées de désenfumage entre le faux plafond et la toiture (trappe de désenfumage en toiture). 4 cheminées de 1,00 x 2,00 m environ et de 2,50 m de hauteur moyenne. Surface : 65,00 m² env.
- Parois séparative et encoffrement de gaine du local attenant à la salle de danse au R+1. Surf. : 12,50 m².

3.2.3 – TRAVAUX DE REPRISE DANS L'EXISTANT AU DROIT DES OUVERTURES

Raccords sur murs : Peinture décorative satinée, lessivable, aux résines alkydes en solution (NF Environnement) sur parois verticales dito art 3.1 ci-dessus. Provision 10 m²

3.3 - PEINTURE SUR PLAFONDS

3.3.1 - PEINTURE MATE SUR PLAFONDS

Peinture mate aux résines alkydes en solution, comprenant :

- . Préparation des supports, impression ou primaire adapté au support, suivant généralités ci-dessus.
 - . Finition : Sous-couche et couche de finition peinture mate aux résines alkydes en solution (NF environnement)
- Travail soigné, aspect lisse, mat.

Localisation :

- Sans objet

3.4 - PEINTURE SUR MENUISERIES BOIS

3.4.1 - PEINTURE LAQUE SATINEE SUR MENUISERIES BOIS

Peinture intérieure décorative robuste lessivable aux résines alkydes en solution comprenant :

- . Préparation des supports, impression ou primaire adapté au support, suivant généralités ci-dessus.
 - . Finition : * Sous-couche et couche de finition peinture garnissante laque satinée en solution, type SOYDOR (LA SEIGNEURIE) ou équivalent
- Travail soigné, aspect satiné.
- . Coloris : * Au choix de l'Architecte

Localisation :

- Ensembles des blocs portes doubles intérieurs. (3U)
- trappes de visite, couvre-joints.

3.5 - PEINTURE SUR METAUX ET DIVERS

3.5.1 - PEINTURE LAQUE SATINEE SUR OUVRAGES METALLIQUES

Peinture laque satinée aux résines alkydes en solution qualité extérieure, comprenant :

- ◇ Préparation des supports, suivant généralités ci-dessus.
 - ◇ Finition : Sous-couche et couche de finition peinture laque
- Travail soigné, aspect lisse.
- ◇ Coloris / Aspect : Suivant choix de l'Architecte.

Localisation :

- Sur tous ouvrages prévus à peindre au CCTP du lot chauffage-ventilation : Provision : 3 m2

3.5.2 - PEINTURE SUR CANALISATIONS

Peinture laque aux résines alkydes sur canalisations comprenant

- . Préparation des supports suivant généralités ci-dessus, couche primaire d'accrochage adaptée à la nature du support.
- . Finition : Sous-couche et couche de finition peinture laque brillante tendue type LUSTRA ou NEOPAKOL ou équivalent.
- . Coloris : suivant indications du Maître d'Oeuvre

Localisation :

- Sans objet

3.6 – NETTOYAGE

3.6.1 – NETTOYAGE DE FINITION DES INTERIEURS – EVACUATION DES DECHETS

Le nettoyage dû par l'Entreprise du présent lot comprendra :

- pour tous les locaux affectés par les travaux, compris locaux techniques, etc ...
- pour toutes les circulations et dégagements

Un balayage général, un dépoussiérage et l'enlèvement des résidus et gravats.

- Le lavage des sols durs et sols PVC, y compris intérieurs de placards.
- Le nettoyage des appareils sanitaires des robinetteries et des meubles support, y compris l'intérieur.
- Le nettoyage des appareillages électriques
- Le lavage des vitrages (2 faces)
- Le nettoyage des menuiseries extérieures (PVC et Serrurerie)
- Le nettoyage des quincailleries sur portes.
- Le nettoyage des bouches d'entrée d'air et de VMC.
- Le nettoyage des taches de peinture
- Le nettoyage soigné en finition sur les revêtements de sols

Ces travaux seront exécutés avec produits adéquats, l'emploi de produit abrasif ou d'acide attaquant les matériaux étant formellement prohibé.

Il est rappelé que les produits provenant des nettoyages seront évacués par l'entreprise titulaire du présent lot.

Localisation :

Ensemble des parties communes. Au RDC : hall, salle de réunion, passage, grande salle, scène, zone bar.
Au R+1 : salle de danse, local attenant à la salle de danse, dégagement.

LU ET APPROUVE

LE.....
L'ENTREPRENEUR :
Cachet et signature